

## Formation initiale des CPIP

### de la 21<sup>ème</sup> promotion

### Améliorations proposées

### par la CGT Insertion probation

*Par la lutte et la mobilisation massive des personnels, l'une des revendications obtenue est celle de la fin de la pré-affectation, système désastreux mis en place il y a 9 ans que la CGT a toujours combattue !*

En raison de l'abandon de ce dispositif, dès la 21<sup>ème</sup> promotion, rentrée en formation en septembre 2016, **il était donc urgent que l'organisation de la formation soit modifiée**. C'est pourquoi la CGT a demandé dès le mois de juillet à ce que les organisations syndicales représentatives à la CAP soient consultées de toute urgence sur la nouvelle organisation de la formation. Alors que l'administration nous avait indiqué à plusieurs reprises que cela faisait des mois qu'ils travaillaient sur ce chantier en lien avec l'ENAP, **ce n'est seulement que début septembre que la CGT insertion probation a été conviée à une réunion de travail ! Trop tard donc pour une promotion qui est rentrée depuis quelques semaines déjà !**

**La CGT dénonce cette absence de consultation alors que la CGT Insertion probation a fait de nombreux amendements, remarques et propositions. L'administration nous assure qu'elles devraient être prises en compte pour les prochaines promotions !**

## DOCUMENT D'ANALYSE

### ORGANISATION DE LA FORMATION / ALTERNANCE ENAP ET STAGES

La formation sur une durée de 2 ans et en alternance entre l'ENAP et les terrains a été maintenue, **ce dont la CGT se félicite**. Le ratio entre les semaines passées à l'ENAP la première année et celles passées en stage est convenable et permet des stages de mise en situation équivalents à ce qui se faisait pour les promotions antérieures.

En ce qui concerne la deuxième année, l'introduction de 2 stages de 3 semaines hors SPIP « *consacrés à la découverte d'au moins un des quatre grands domaines des politiques publiques d'insertion* » permettra aux stagiaires de **mieux percevoir les missions d'accompagnement social dans le cadre du droit commun** du public justice.

#### La CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 –

Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/> compte twitter: @CgtSpip

**Le stage découverte au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse** en lieu et place du stage découverte du milieu carcéral « réservé aux élèves issus du corps des personnels de surveillance » est très enrichissant. **Il faudrait aussi ouvrir la possibilité pour les élèves issus du concours externe d'effectuer ce stage PJJ durant leur 2ème année de formation**, en lieu et place d'un des stages hors SPIP.

**Le nombre de semaines passées à l'ENAP en 2ème année** (9 semaines) peut **sembler élevé si le contenu des apports n'est pas étoffé**. Ces regroupements sont indispensables pour permettre aux stagiaires de **prendre du recul et de se questionner sur les orientations et positionnements professionnels adoptés**. Des groupes d'**analyse des pratiques** doivent être mis en place lors de ces regroupements à l'ENAP, c'est lors de ces groupes de travail que chacun et chacune pourra affiner son positionnement professionnel en le confrontant à d'autres types de prises en charges, d'autres collègues et d'autres réalités. **Il est impératif que ces semaines passées à l'ENAP s'inscrivent dans une maturation des postures professionnelles**.

La CGT insiste sur la **dualité des lieux de stage entre 1ère et 2ème année** (un SPIP différent chaque année), axé à la fois sur du MO et du MF. **Il est important que les périodes de stages puissent être l'occasion de voir un maximum de services, de pratiques, de problématiques qui viendront enrichir l'expérience de la formation initiale**.

Il conviendra d'être extrêmement attentif sur les lieux de stages pour les internes afin qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté en terme de positionnement professionnel et afin qu'ils puissent exercer en MO et en MF.

Pour la CGT, il convient également de **trouver un système qui permette aux élèves de connaître leurs 2 lieux de stage (1ère et 2ème année) dès le début de la formation pour des raisons d'organisation personnelle et de cohérence**.

...ne pas limiter les apports théoriques à celles qui ont la préférence de l'administration qui par ailleurs démontrent peu à peu leur obsolescence voire leur dérives dans les pays anglo-saxons.

« Les terrains de stage (...) nous informent sur la difficulté des stagiaires à avoir une approche globale de la personne prise en charge », cette posture professionnelle est le résultat d'une volonté d'harmonisation des pratiques et de rationalisation des interventions des CPIP. L'utilisation d'outils et de programmes conduisent à plaquer des modalités de prise en charge au détriment d'une réflexion construite conjointement avec la personne prise en charge et solidement basée sur une appréciation de la situation individuelle de la personne. **Certaines théories sont mises en avant par l'administration et la formation à l'ENAP, une ouverture d'esprit et une honnêteté intellectuelle permettrait de ne pas limiter les apports théoriques à celles qui ont la préférence de l'administration qui par ailleurs démontrent peu à peu leur obsolescence voire leur dérives dans les pays anglo-saxons**. La CGT a souhaité que toutes références **théoriques fondées sur le RBR et aux outils actuariels soient retirées du document**. **La référence à l'approche systémique et le recentrage de la personne dans son contexte de vie dans la prise en charge est une évolution**

**positive pour la CGT** qui revendique **une prise en charge et un accompagnement global de la personne**. Nous regrettons que **les références à l'accompagnement socio-éducatif et aux méthodologies du travail social soient absentes et en demandons l'ajout**.

La CGT propose que soit envisagé comme objectif de la formation « **la reconnaissance et la validation d'un diplôme d'État de niveau II** ». Une certification par une université en sciences humaines et sociales doit être recherchée. **Cela pourrait contribuer à la reconnaissance de la qualité de la formation et de notre métier en cohérence avec l'accession à la catégorie A acquise suite à la mobilisation des personnels**.

Le terme **éthique** utilisé à plusieurs reprises est impropre puisque l'éthique désigne les valeurs personnelles, individuelles d'une personne d'un point de vue moral.

Il ne s'agit pas ici de développer ce versant individuel mais plutôt d'envisager de discuter sur des « valeurs » qui transcendent les individus et dans lesquelles l'ensemble du corps se retrouve. **Nous rappelons à cette occasion que le corps des CPIP ne dispose pas de code déontologie propre, contrairement à d'autres corps de la filière sociale.**

La **déontologie** de la fonction publique ou du service public repose sur des principes moraux qui déterminent quel comportement est attendu d'un agent de la fonction publique dans le cadre de ses missions ou en dehors (ce qui d'ailleurs à notre sens peut être discutable !).

**Le code de déontologie issu du décret du 30 décembre 2010 n'est pas un code qui permet d'encadrer les pratiques professionnelles et les positionnements professionnels des personnels dans la relation entre l'utilisateur et le professionnel ou des professionnels entre eux. Il s'agit davantage d'un code de discipline.** Nous rappelons qu'un **code de déontologie** ne peut pas être fait par l'administration mais **doit être élaboré par l'ensemble du corps qu'il envisage de réglementer.**

La CGT souhaite que l'état d'urgence et la sécurisation à outrance ne conduise pas à alimenter les amalgames. **Il paraît davantage pertinent de lutter contre les idées reçues et les clichés stigmatisants relatifs aux radicalismes.**

Il est très important que les **écrits professionnels et les entretiens** aient un contenu professionnalisant, il ne doit pas s'agir comme on l'a vu trop souvent, de formations externes mis en œuvre par les formateurs ignorant nos missions et intégrant les théories à la mode !

**Sur la répartition des points,** la CGT rappelle son attachement à **voir le(s) stage(s) de terrain prendre une place vraiment plus importante pour les deux années, puisqu'il s'agit bien là d'évaluer la capacité d'un futur titulaire à exercer les missions de CPIP et à adopter un positionnement professionnel adapté.**

**La formation de terrain par les pairs est indispensable pour la CGT et reste le meilleur garant d'une formation de qualité et en lien avec les réalités.**

Il est également impératif de mettre en cohérence les attentes des terrains et celles des jurys pour **faire cesser le tiraillement dans lequel se trouvent un certain nombre de futurs collègues et de CPIP référents. La formation de terrain par les pairs est indispensable pour la CGT et reste le meilleur garant d'une formation de qualité et en lien avec les réalités.** La fin de la **pré affectation** devrait permettre une meilleure répartition et un meilleur « roulement » des stagiaires sur le territoire national, cela devrait également permettre d'assainir les relations entre stagiaires et tuteurs. Il devient **impératif que les CPIP référents soient volontaires et cela implique nécessairement des aménagements des charges de travail.** La qualité de la formation et la pérennisation des forces sur les terrains passent nécessairement par la prise en compte de la charge de travail que constitue un stagiaire/élève. Reste toutefois entière la question de la prise en charge par les services et les tuteurs des stagiaires (modalités et critères d'évaluation, responsabilité de l'évaluation...) et des liens entre lieux de stage/ENAP/DAP. L'absence de repérage précoce de situations difficiles et de communication place les agents dans des situations inextricables. **Il est impératif que des liens plus étroits existent entre l'ENAP et lieux de stage. Il est également impératif que l'ENAP ne fonctionne pas dans cette totale autonomie et liberté qui parfois peut porter préjudice au contenu de formations, trop souvent en décalage avec les terrains et les réalités des professionnels.**

**Pour la CGT insertion probation, la formation est un élément essentiel afin que les professionnels acquièrent une culture professionnelle indispensable à la construction d'une identité professionnelle forte. Une formation de qualité est également un préalable incontournable à un service public de qualité au service de notre public.**

*Montreuil, le 3 octobre 2016*

**La CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 –

Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/> compte twitter: @CgtSpip